

Guide d'accompagnement et de reconnaissance élite



Ville de Saint-Félicien

22 mars 2019

Description du guide et objectif

La Ville de Saint-Félicien se préoccupe de l'activité physique et des saines habitudes de vie tant par le sport que la culture et reconnaît publiquement la nécessité d'un accompagnement dans ces domaines. Celle-ci entend contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens en favorisant le développement d'un environnement propice à la pratique régulière de l'activité physique, culturelle, du sport et du plein air.

Le guide d'accompagnement et de reconnaissance élite de la ville de Saint-Félicien a pour mandat de soutenir la relève culturelle et sportive félicinoise sous **quatre axes** bien définis soit :

- le soutien financier;
- le soutien du Service des loisirs, culture et vie communautaire;
- le soutien physique et matériel;
- le soutien professionnel.

Dans ce sens, la municipalité reconnaît l'importance du rôle des entraîneurs, des parents, des professionnels qui s'impliquent, l'importance du partenariat, le plein potentiel géographique en plus de l'optimisation de nos infrastructures.

« Excellence, élite et relève » :

Lorsque nous utilisons les termes « excellence, espoir régional et relève » l'on désigne spécifiquement les participants qui correspondent à **certains niveaux de pratique**. De façon générale :

- le niveau « excellence » évolue au sein des équipes canadiennes de leur discipline respective;
- le niveau « élite » compose les équipes du Québec;
- le niveau « relève » forme la cohorte des futurs membres des équipes du Québec, tandis qu'au niveau culturel le vocable est moins défini.



La Ville de Saint-Félicien considère qu'il est important de soutenir les félicinois qui se distinguent lors d'événements majeurs. L'excellence dans les domaines de l'activité physique et culturelle permet l'atteinte de niveaux de performance digne de mention et ceux-ci deviennent des modèles dans leur milieu et provoquent un effet d'entraînement. Il convient d'en souligner les progrès et de promouvoir les manifestations les plus significatives. De plus, celle-ci souhaite par son guide d'accompagnement, traiter tout individu ou groupe de façon équitable.

La Ville prévoit donc à son budget annuel une somme d'argent qui pourrait être remise à des félicinois qui se qualifient selon les critères établis dans ce guide, qui complèteront le formulaire prévu à cet effet.



Candidature – Critères d'éligibilité

- ✓ Seuls les résidents de Saint-Félicien, âgés de 21 ans ou moins, au moment de la demande, sont admissibles au programme.
- ✓ En sport : le participant doit faire partie du sport civil, fédéré et non scolaire.
- ✓ En équipe : les demandes doivent être issues du cheminement du classement régional.
- ✓ Volet culturel : le participant doit évoluer dans un champ culturel reconnu par les gouvernements québécois ou canadien, via une de leurs instances.
- ✓ La demande doit être acheminée à la direction des loisirs avant la tenue de l'événement.
- ✓ Vous devez vous procurer un formulaire officiel au Service des loisirs ou sur le site Internet de la Ville de Saint-Félicien : ville.stfelicien.qc.ca/ une fois complété, envoyé à l'adresse courriel suivante loisirs@ville.stfelicien.qc.ca.
- ✓ Une personne peut acheminer annuellement une seule demande d'accompagnement de soutien individuel, et ce, par discipline et par niveau.
- ✓ Des documents fournis en annexe doivent contenir des éléments d'information qui valident le dossier de présentation, car dans le guide d'accompagnement, le participant ou l'équipe/groupe doit prouver son classement final et son niveau de compétition.
- ✓ Le formulaire doit être signé par le participant et ses parents (ou tuteur légal).

Le participant pourrait joindre à son dossier :

- Lettre de sa fédération ou association le reconnaissant à un statut particulier.
- Classement officiel final du participant sur le plan régional, provincial, national ou international.
- Document officiel de pointage final de compétition.
- Attestation d'éligibilité à un programme de bourses de Sports Canada ou autres.

Le participant donne l'autorisation à la Ville de diffuser des photos dans son image corporative.

***Cette politique n'inclut aucunement les tournois et les compétitions du calendrier ou du circuit régulier.**



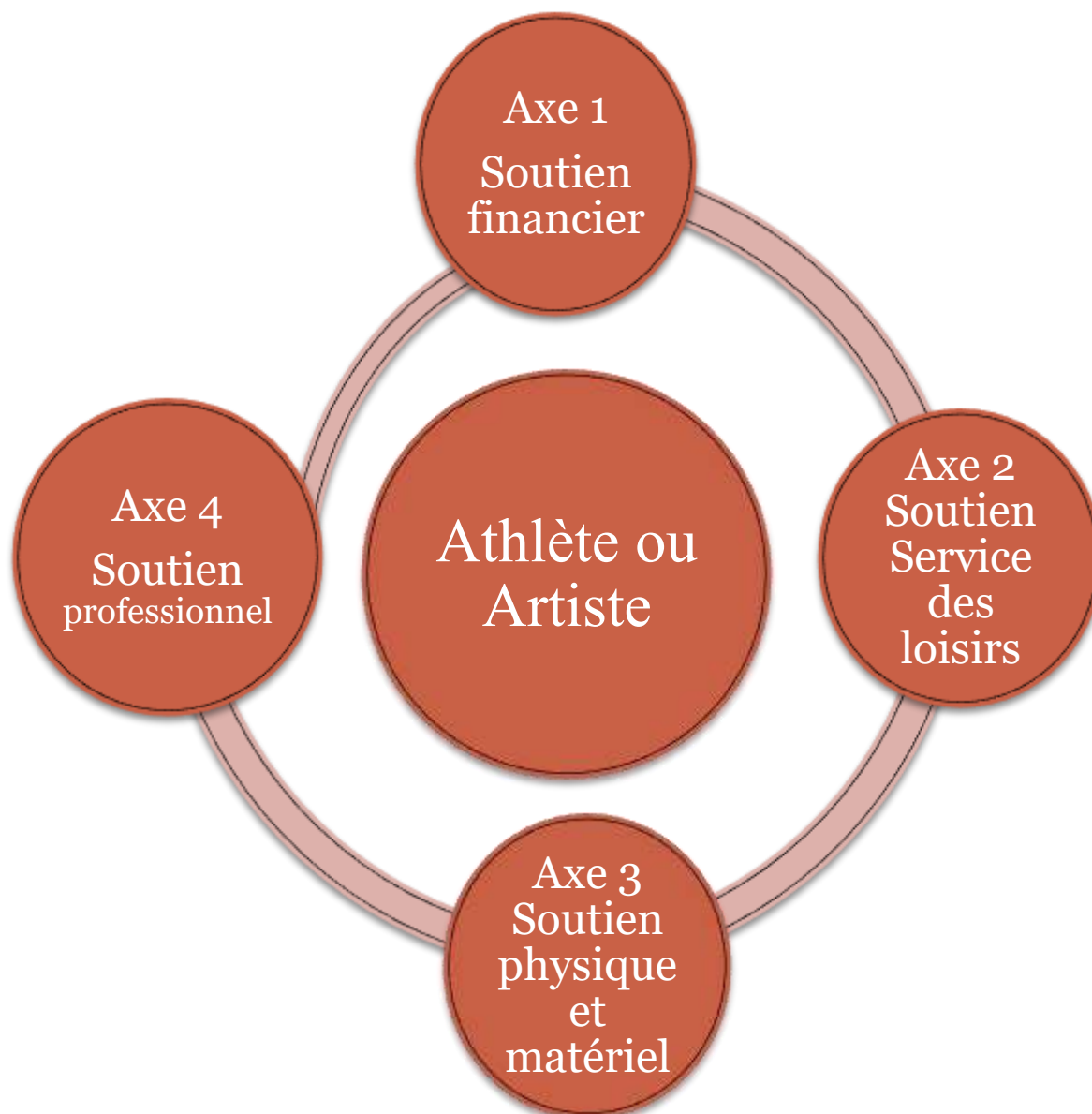
Conditions

Le participant qui obtiendra une subvention dans le cadre de ce programme devra :

- ✓ Fournir à la direction des loisirs de la Ville de Saint-Félicien un compte-rendu du résultat obtenu lors de l'événement au plus tard quinze (15) jours après la tenue de celui-ci.
- ✓ Souligner l'aide de la Ville de Saint-Félicien dans les dépliants, communiqués, etc.
- ✓ Représenter fièrement et correctement en s'engageant pour une conduite exemplaire, sous peine de remboursement du soutien financier.



Les axes d'intervention



La Ville de Saint-Félicien convient donc ce qui suit :



Axe 1 : Soutien financier « individuel »

Individuel de niveau provincial

Tous frais reliés incluant inscription et déplacement compétition provinciale.

- Une somme de 200 \$

* Cette politique inclut la participation aux Jeux du Québec, la Ville accompagnera les jeunes félicinois qui y participent par le biais du programme de soutien financier du RLS.

Individuel de niveau national

Tous frais reliés incluant inscription et déplacement compétition ou Championnat canadien.

- (Au Québec) 250 \$/personne
- (Autres provinces) 350 \$/personne

Individuel de niveau international

Tous frais reliés incluant inscription et déplacement compétition internationale.

- (Canada) 400 \$/personne
- (Extérieur du pays) 450 \$/personne

* Cette politique n'inclut aucunement la participation aux Jeux olympiques.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une demande par niveau et discipline peut être acheminé. |
|---|

Année de développement

Soutien financier pour une année de développement, tous frais reliés au besoin de s'exiler de Saint-Félicien pour la continuité de la progression de sa discipline dans un environnement académique avant d'être reconnu et intégrer l'instance de niveau ou l'équipe nationale.

- 500 \$/an

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une demande peut être acheminé. |
|--|



Axe 1 : Soutien financier par « équipe ou groupe »

Équipe de niveau provincial

Tous frais reliés incluant inscription et de déplacement compétition provinciale.

- Une somme de

300 \$	1 à 4 membres
400 \$	5 à 10 membres
500 \$	11 membres et plus

* Cette politique inclut la participation aux Jeux du Québec, la Ville accompagnera les jeunes félicinois qui y participent par le biais du programme de soutien financier du RLS.

Équipe de niveau national

Frais d'inscription et de déplacement compétition nationale.

- (Au Québec)

400 \$	1 à 4 membres
550 \$	5 à 10 membres
700 \$	11 membres et plus
- (Autres provinces)

500 \$	1 à 4 membres
700 \$	5 à 10 membres
900 \$	11 membres et plus

* Cette politique n'inclut aucunement la participation aux Jeux olympiques.

Un maximum d'une demande par niveau et discipline peut être acheminé.



Axe 2 : Soutien Service des loisirs, culture et vie communautaire

Bibliothèque

Afin de faciliter l'accès à l'information sûre et reconnue, la bibliothèque municipale de Saint-Félicien met à la disposition une foule de livres, revues, journaux sur le sport, la danse, la musique, la nutrition et tous autres sujets pouvant aider au développement de l'athlète et l'artiste en plus de suggérer des achats de volumes susceptibles de les intéresser.

Travaux de photocopies

Le service de photocopie du Service des loisirs, culturel et vie communautaire peut être utilisé pour les travaux de photocopie afin de maintenir leur dossier de presse d'athlète ou d'artiste à jour ou pour tout autre fin jugée pertinente.

Le Service des loisirs, culture et vie communautaire devra approuver la nature du travail à photocopier. La Ville peut refuser la reproduction de tout document dont la quantité est jugée irraisonnable et dont l'exécution devrait être confiée normalement à un imprimeur.

Services professionnels

Le Service des loisirs, culture et vie communautaire fournit aux athlètes et artistes des services et conseils. De façon non exhaustive, les athlètes et artistes peuvent demander pour tels sujets :

- Promotion et publicité;
- Secrétariat.

L'accompagnement peut se faire par rendez-vous pour une consultation avec un membre de l'équipe du Service des loisirs, culture et vie communautaire.

Conférence annuelle

Possibilité d'offrir gratuitement, à tous les entraîneurs, parents d'athlètes et athlètes membre d'un organisme une conférence par année. Le conférencier sera une personne d'influence dans le monde du sport.



Axe 3 : Soutien physique et matériel

La Ville permet l'utilisation de ses plateaux de façon régulière uniquement pour des activités produites par des athlètes, artistes ou équipes sportives reconnus et visés par la présente politique. De façon générale, pour que l'utilisation soit gratuite, l'activité doit remplir toutes les conditions suivantes :

- Elle doit nécessiter l'utilisation des installations;
- Elle doit se dérouler durant les horaires normaux d'opération;
- Elle ne doit pas entraîner de frais supplémentaire, ni perte de revenu à la municipalité autre que les frais normaux liés à l'exploitation habituelle.

La Ville se réserve le droit d'interdire certains types d'activités susceptibles de causer des dommages ou pouvant porter atteinte à la sécurité ou à la moralité des participants. La Ville peut également interdire certains types d'activités dans le cas où le local ne correspond pas au type d'activité prévue. La Ville souhaite desservir le plus grand nombre et éviter la perte d'espace à cause d'un usage excessif ou inadéquat. Les plateaux visés par la politique sont ceux situés dans les installations municipales et les établissements scolaires avec lesquels la Ville de Saint-Félicien a des ententes :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| • Piscine | • Boisé sportif |
| • Gymnase | • Tobo-Ski |
| • Terrain de soccer | • Aréna |
| • Terrain de baseball | • Patinoires extérieures |
| • Terrain de volleyball | • Salles |
| • Carré actif | • Maison de la culture |
| • Parc sportif | • Zone active |



Axe 4 : Soutien professionnel

Accompagnement aux entraîneurs

L'implication des entraîneurs et des professeurs est en premier plan dans la progression et l'épanouissement complet des athlètes et artistes, c'est pourquoi le Service des loisirs accorde une importance à cet effet, sur le support financier accordé de ceux-ci pour défrayer une partie des coûts de formation supérieure continue.

Chaque organisation peut formuler une demande annuellement.

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande financière qui sera traitée à la pièce dans la formation continue, et ce, en fonction des besoins du milieu.





Décrivez-nous vos objectifs à court et à long terme et comment vous-y prenez-vous pour les atteindre? :

Avez-vous eu à vous exiler de Saint-Félicien pour la continuité de la progression de votre discipline? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quel endroit ?

Au cours de la dernière année, avez-vous diversifié votre entraînement par des séances complémentaires en gymnase, en piscine ou autres? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez à quel endroit et quelle fréquence?

Au cours de la dernière année, avez-vous reçu des prix ou des mentions spéciales en tant qu'artiste ou autres? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, spécifiez :

Je certifie que les informations sont véridiques et je m'engage à informer le Service des loisirs et de la culture du résultat obtenu de cet événement, **au plus tard dix jours** après la tenue de celui-ci. De plus, je m'engage à souligner l'aide de la Ville de Saint-Félicien et m'engage à représenter convenablement Saint-Félicien.

Signature de l'athlète ou participant	Date
- -	
Si mineur, signature d'un tuteur ou d'un responsable légal	No. Téléphone Date

SEULS LES FORMULAIRES DÛMENT COMPLÉTÉS ET SIGNÉS SERONT TRAITÉS.

Envoyez à l'adresse courriel suivante loisirs@ville.stfelicien.qc.ca

Décrivez-nous vos objectifs à court et à long terme et comment vous y prenez-vous pour les atteindre? :

Avez-vous eu à vous exiler de Saint-Félicien pour la continuité de la progression de votre discipline? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quel endroit ?

Au cours de la dernière année, avez-vous diversifié votre entraînement par des séances complémentaires en gymnase, en piscine ou autres .? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez à quel endroit et quelle fréquence?

Au cours de la dernière année, avez-vous reçu des prix ou des mentions spéciales en tant qu'athlète et autres? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, spécifiez :

Je certifie que les informations sont véridiques et je m'engage à informer le Service des loisirs et de la culture du résultat obtenu de cet événement, **au plus tard dix jours** après la tenue de celui-ci. De plus, je m'engage à souligner l'aide de la Ville de Saint-Félicien et m'engage à représenter convenablement Saint-Félicien.

Signature de l'athlète ou participant	Date	
- -		
Si mineur, signature d'un tuteur ou d'un responsable légal	No. Téléphone	Date

SEULS LES FORMULAIRES DÛMENT COMPLÉTÉS ET SIGNÉS SERONT TRAITÉS.

Envoyez à l'adresse courriel suivante loisirs@ville.stfelicien.qc.ca